



ENFANCE
Bien grandir

La Ruche

LES GETS



**Familiales
rurales**
Vivre mieux !



AFR les Gets

Tel. 04.50.92.92.73 (hors-saison)

Tel. 04.50.79.80.62 (pendant la saison)

cecile.afr.lesgets@gmail.com

SOMMAIRE

1	Notre structure d'accueil	3
1.1	Informations pratiques	3
1.2	Formules d'accueil.....	3
1.3	Règlement intérieur	4
1.4	Notre engagement	5



1 NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Selon leur âge, les enfants seront répartis en plusieurs groupes.

Le programme d'activité pour chaque tranche d'âge est affiché et consultable le jeudi de la semaine précédente.

Le rythme des enfants est respecté durant toutes les activités.

Un temps de sieste est proposé aux plus petits, et à ceux qui en ont besoin.

1.1 Informations pratiques

L'accueil a lieu, pendant l'été,

Groupe scolaire

777 route du lac

74260 LES GETS

Coordonnées téléphoniques : 04 50 79 80 62

Adresse e-mail : cecile.afr.lesgets@gmail.com

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

1.2 Formules d'accueil

Les tarifs appliqués par le centre de loisirs sont dégressifs en fonction du nombre de demi-journées de fréquentation. Le nombre de demi-journées se cumule par famille, et non pas par enfant. Les demi-journées n'ont pas besoin d'être consécutives pour être cumulées.

1 demi-journée ➤ 17 €

A partir de 10 demi-journées ➤ 15 €

Prix du repas 6.50 €

Et tarif garderie du midi : 5 €

Des suppléments peuvent être demandés selon les activités. Dans ce cas, la famille en est informée à l'avance.

1.3 Règlement intérieur

- Contrat de présence de l'enfant

Responsabilités

L'association familles rurales est responsable des enfants inscrits quand ils sont dans les locaux du centre. Nous demandons aux parents ou aux personnes responsables de se présenter au personnel de la structure pour valider l'arrivée ou le départ de l'enfant.

La liste des adultes habilités à venir récupérer les enfants doit être notée dans la fiche en annexe 1. Au cas où une nouvelle personne viendrait, veuillez-nous en informer par écrit en nous précisant le nom et prénom. Une pièce d'identité peut être demandée.

Pénalités

Il est important de toujours prévenir la structure en cas d'absence ou de présence.

Toute modifications d'inscription en dehors des délais imparties sera facturée et une désinscription hors délai sera facturée comme une présence.

Pour les repas, un délai d'une semaine pleine minimum devra être respecté en cas d'annulation. Sans respect de ce délai, le repas non pris sera dû.

En cas de maladie, le remboursement de la présence se fera sur présentation d'un certificat médical.

En cas de retard, nous vous demandons de toujours prévenir le personnel.

- Règles de la vie en collectivité

L'enfant accueilli dans les structures doit respecter :

- ❖ Ses camarades
- ❖ Le personnel d'encadrement
- ❖ Le matériel mis à sa disposition par la commune : lieu, sol, tables, chaises, jeux...
- ❖ Surveiller son langage, et s'adresser à ses camarades et au personnel d'encadrement avec politesse, courtoisie et correction.

Les employés ont une tenue et un langage correct vis-à-vis des enfants, ils s'interdisent de prononcer des paroles grossières. Ils attendent en retour la même attitude des enfants.

Ils sont tenus à un droit de réserve et de discrétion professionnelle au regard des faits dont ils pourraient avoir connaissance.

Les parents s'engagent à ce que leurs enfants respectent la vie de groupe, et les règles qui en découlent. Dans le cas contraire, le personnel se donne le droit de réprimander l'enfant, ou de convoquer les parents afin d'en discuter.

Par respect pour le personnel d'encadrement, les parents sont tenus de récupérer leurs enfants à l'heure.

- Affaires personnelles

Les parents apporteront un sac au nom de l'enfant avec lunettes, chapeau, crème, vêtement de pluie, change, maillot de bain, serviette, doudou etc. selon les besoins engendrés par le programme ou la météo du jour. Les objets de valeur sont interdits au centre de loisirs.

- Santé de l'enfant

Le personnel n'est pas autorisé à distribuer des médicaments et la prise de médicaments n'est pas autorisée au cours des différents temps d'accueil des enfants.

Pour les cas particuliers (maladie chronique, allergies...) un PAI (plan d'accueil individualisé) doit être établi entre les parents, le médecin scolaire et la responsable des accueils enfants.

Pour les enfants allergiques, les parents sont tenus d'apporter le repas de l'enfant.

L'élève qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement le responsable qui apporte les soins autorisés.

Si la blessure est jugée plus grave le personnel ne peut pas intervenir, le responsable appelle le 15 et les parents.

Si l'enfant est malade, fiévreux les parents seront prévenus par téléphone.

L'enfant qui présente une maladie à éviction obligatoire ne sera pas accepté aux accueils enfant

- Départ des enfants

Les enfants ne seront rendus qu'aux personnes qui les auront confiées au Centre, ou aux personnes désignées par les premières, sauf si une décharge signée autorise l'enfant à rentrer seul. Les enfants de moins de 6 ans ne pourront être amenés et récupérés que par des personnes majeures. Dans l'intérêt de l'enfant, il est attendu des personnes qui le récupèrent d'être en pleine possession de leurs facultés.

1.4 Notre engagement

Notre équipe d'animateur accueillerons avec plaisir vos enfants afin de leur faire partager des activités diverses et variées adaptées à leurs âges et dans un esprit de détente et de bien être afin qu'ils passent un agréable séjour en notre compagnie.

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPE DE LA VIE



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits



ENFANCE
Bien grandir



JEUNESSE
Encourager les initiatives



**ÉDUCATION
ET PRÉVENTION**
Accompagner les familles



SENIORS
Répondre aux besoins
des aînés



CONSOMMATION
Faciliter le quotidien
des familles



**ENTRAIDE
ET CONVIVIALITÉ**
Vivre ensemble



**DÉVELOPPEMENT
ET VIE LOCALE**
Faire vivre le territoire



FORMATION
Développer ses compétences

Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.